

NOTE D'ORIENTATION :

Intégration du produit relatif aux normes sociales et de genre dans les documents de programmes de pays

Mai 2022



Introduction

Le Plan stratégique 2022-2025 du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) comporte un produit relatif aux normes sociales et de genre. Cette note fournit des conseils pour l'intégrer dans les documents de programme de pays (CPD). La note :

- **fournit des exemples de normes sociales et de genre susceptibles d'affecter la réalisation des trois résultats transformateurs du Plan ;**
- **suggère comment renforcer la focalisation sur les normes aux étapes clés du processus de CPD.**

Une boîte à outils à venir sur l'autonomisation sociale développera davantage certains aspects de cette note d'orientation, qui donne un aperçu provisoire des questions clés liées aux normes sociales et de genre. Parmi les autres documents pertinents, citons : *Agency, choice and access: UNFPA Strategy for Gender Equality and the Empowerment of Women and Adolescent Girls ; How to transform a social norm ; De la nécessité de transformer les normes sociales pour parvenir à l'égalité entre les sexes ; Participatory Research Toolkit for Social Norms Measurement ; ACT Framework to Measure Social Norms Change ; Technical Note on Gender Transformative Approaches to achieve Gender Equality and Sexual and Reproductive Health and Rights ; Manual on Social Norms and Change.*

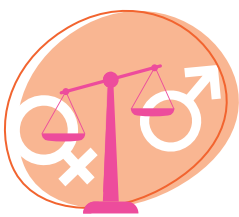


Comprendre les **normes sociales et de genre**

Bien qu'il existe de nombreuses façons de définir les normes sociales et de genre, cette note d'orientation les désigne comme des règles implicites et informelles que la plupart des gens acceptent et suivent. Elles sont influencées par nos croyances, notre situation économique et politique, et parfois par les récompenses et les sanctions que nous attendons du fait d'y adhérer ou d'y désobéir. Certaines normes reflètent et renforcent les inégalités de pouvoir. Elles sont liées, par exemple, à la classe sociale, à l'âge, à l'orientation sexuelle ou à l'origine ethnique (normes basées sur l'identité, comme le montre la figure 1). D'autres normes régissent le comportement attendu dans une situation spécifique, comme l'utilisation de la planification familiale ou les soins que reçoivent les mères et les nourrissons après la naissance (normes sociales spécifiques, comme indiqué dans la figure 1).

Les normes de genre englobent les règles informelles qui orientent nos comportements en fonction de la façon dont nous ou d'autres personnes identifient et dictent notre genre. Ces normes consolident presque toujours les inégalités de pouvoir basées sur le genre. Elles désavantagent généralement les femmes, les filles, les hommes et les garçons non conformes au genre et les personnes ayant des identités de genre différentes (pour en savoir plus, voir la [plateforme Align](#)). Certaines normes, dont de nombreuses normes de genre, font partie de la socialisation dès l'enfance. Les normes de genre ne sont pas seulement un ensemble de perceptions et d'attentes influençant les comportements des personnes, alimentées par des structures sociales et des éléments culturels sous-jacents. Elles sont également ancrées dans les institutions, notamment les politiques (par exemple, les mesures fiscales discriminatoires, les lois sur la famille, y compris le mariage et le divorce, les lois sur le travail), les systèmes éducatifs et religieux, les services sectoriels, les institutions traditionnelles (par exemple les tribunaux des chefs), les médias et le marché du travail.

Les inégalités de pouvoir basées sur le genre et les attentes en matière de comportement ont une influence très directe et particulière sur la santé sexuelle et reproductive. Il est donc essentiel de comprendre et d'aborder de manière spécifique la question du genre ainsi que d'autres normes sociales.



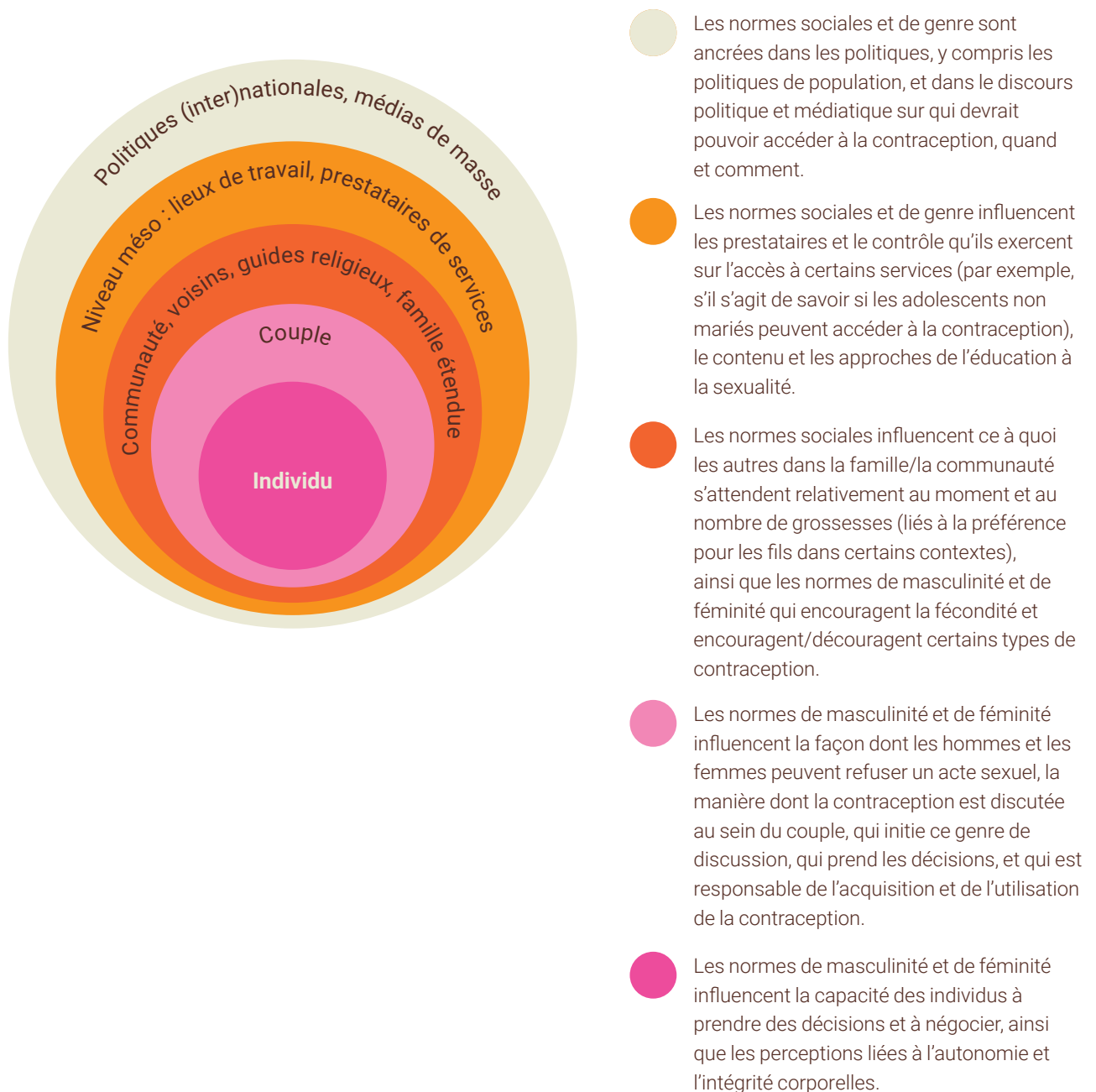
Les normes n'existent pas dans le vide. Elles influencent et sont influencées par une série d'autres facteurs : le contexte politique et social plus large, les questions économiques, ainsi que la qualité, l'accessibilité et la disponibilité des services. Les normes sont également intégrées dans des institutions telles que la loi, la politique, les services et les entreprises qui, à leur tour, entrent en compte les comportements et attitudes normatifs. La figure 1 illustre certaines des façons dont les normes sociales et de genre, ainsi que d'autres facteurs, peuvent affecter les trois résultats transformateurs en matière de santé sexuelle et reproductive priorités dans le [Plan stratégique 2022-2025](#). Cette note se concentre sur les normes, tout en reconnaissant que pour atteindre les trois résultats transformateurs, il faut prendre en compte et répondre à tous les facteurs dans les programmes et les politiques.

Figure 1. Qu'est-ce qui influence les normes sociales et de genre ?



Les normes opèrent à tous les niveaux des sociétés. La figure 2 illustre ce phénomène pour la planification familiale. Bien que les niveaux soient représentés de manière discrète, ils se chevauchent et sont liés les uns aux autres, s'influencent mutuellement. Par exemple, les normes communautaires influencent les décisions de planification familiale prises par les couples. Les approches efficaces en matière de normes travaillent souvent à plusieurs niveaux pour obtenir un changement substantiel et durable.

Figure 2 — Exemple de planification familiale : les normes sociales et de genre opèrent à différents niveaux



Engagements

à remettre en question les normes discriminatoires liées au genre ou à promouvoir des normes d'égalité de genre dans le Plan stratégique 2022-2025 de l'UNFPA

Le Plan stratégique 2022-2025 de l'UNFPA identifie le renforcement des capacités à traiter les normes sociales et de genre discriminatoires (Encadré 1) comme l'un des six « produits interconnectés » pour soutenir les trois résultats transformateurs :

- **Réduction accélérée des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ;**
- **Réduction accélérée des décès maternels évitables ;**
- **Réduction accélérée de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes.**



Le Plan identifie également **les droits humains et les approches transformatrices de genre**, qui comprennent des actions visant à remettre en question les normes discriminatoires, comme l'un des six accélérateurs (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

Les normes étant très spécifiques au contexte, les CPD (documents de programme de pays) de l'UNFPA peuvent les aborder de diverses manières. Certains CPD cibleront directement le genre et les normes sociales. D'autres chercheront à progresser en établissant des liens avec d'autres partenaires et programmes. Étant donné que les normes prennent du temps à évoluer, les changements peuvent nécessiter une action soutenue sur plusieurs cycles de programmes consécutifs. Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage doivent être adaptés pour refléter les changements réalisables sur la durée d'un CPD.

L'action sur les normes sociales et de genre peut être déterminante pour la réussite du programme. Le tableau 1 identifie certaines normes communes et indique des approches de programmation potentielles. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Une analyse de genre et de pouvoir et une analyse de base des normes sociales et de genre devraient permettre d'identifier les normes spécifiques et les approches de programmation les plus pertinentes dans un contexte donné.

ENCADRÉ 1— PRODUIT SUR LES NORMES SOCIALES ET DE GENRE

D'ici 2025, renforcer les mécanismes et les capacités des acteurs et des institutions à lutter contre les normes sociales et de genre discriminatoires afin de faire progresser l'égalité de genre et la prise de décision des femmes.

Les moyens d'y parvenir sont les suivants :

- développer les capacités aux niveaux individuel, communautaire et national pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités structurelles ;
- autonomiser les femmes, les adolescents et les jeunes, ainsi que les personnes les plus marginalisées ;
- promouvoir des comportements positifs en matière de recours aux soins et des normes sociales et de genre positives.



Tableau 1 — Normes sociales et de genre et approches potentielles de programmation par résultat transformateur du Plan stratégique

Il s'agit des normes de genre les plus pertinentes qui influencent les résultats transformateurs, tout en gardant à l'esprit qu'elles varient selon le contexte

RÉSULTAT TRANSFORMATEUR

NORMES SOCIALES ET DE GENRE PERTINENTES

APPROCHES DE PROGRAMMATION POTENTIELLES

Approches transversales

- Normes qui attribuent moins de valeur aux femmes et aux filles qu'aux hommes et aux garçons.
- Normes qui soutiennent la discrimination à l'encontre des populations LGBTQI+ (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes, plus).
- Normes qui attribuent les soins non rémunérés et le travail domestique principalement aux femmes.
- Normes qui imposent aux garçons et aux hommes des notions de masculinité néfastes.

Promotion de la participation égale des hommes et des femmes à la prise de décision au niveau communautaire et national.

Évolution des normes relatives aux rôles des hommes et des femmes, y compris les soins non rémunérés et le travail domestique ; meilleure connaissance des droits en matière de santé reproductive, y compris l'autonomie corporelle.

Soutien à la conscience critique, à l'action collective et aux mouvements féministes, qui se sont avérés efficaces pour mobiliser en faveur de changements dans les politiques et la législation, ainsi que pour remettre en question les normes discriminatoires.

Efforts visant à soutenir l'autonomisation économique des femmes afin d'accroître leur pouvoir d'action (avec des effets positifs sur le pouvoir de décision et la capacité de mettre fin à des relations violentes).

Programmation sur les masculinités positives avec les jeunes garçons et les adolescents dès les premières étapes de la socialisation à la virilité, ainsi qu'avec les hommes adultes par le biais de séances de travail en groupe, de mobilisation communautaire et de campagnes de sensibilisation à l'égalité de genre et à la non-discrimination.

D'ici 2025, la réduction des besoins de planification familiale non satisfaits s'est accélérée

Normes relatives à la fécondité

- Normes relatives à la maternité en tant que marqueur de la féminité, ce qui conduit souvent les filles à abandonner l'école et à se marier/fonder une famille tôt.
- Normes de masculinité autour du fait d'avoir des enfants/fils comme marqueurs de virilité.
- Normes relatives à l'importance d'avoir un fils dans certaines cultures et les pressions exercées pour que les grossesses se poursuivent jusqu'à la naissance d'un fils, ou pour que le sexe soit sélectionné pour avoir un fils.
- Évolution des normes relatives au mariage/aux unions (par exemple l'effondrement des méthodes traditionnelles d'organisation du mariage, l'augmentation des unions temporaires) et leurs conséquences sur la fécondité des adolescentes.

Appui à une éducation complète à la sexualité à l'intérieur et à l'extérieur des écoles afin de briser les tabous (liés au genre) concernant les discussions sur la contraception.

Initiatives communautaires visant à remettre en question les perceptions relatives à l'utilisation de la contraception et à la prise de décision, en ciblant les hommes, les belles-mères et autres « gardiens » le cas échéant ; mobilisation des guides religieux s'il le faut.

Utilisation des médias de masse et des réseaux sociaux pour faire évoluer les normes relatives à la discussion sur la contraception, pour encourager la prise de décision conjointe et/ou pour mettre fin aux stéréotypes selon lesquels les femmes/filles qui insistent sur l'usage de la contraception sont « lâches » ou infidèles.

Travail avec les hommes et les garçons pour promouvoir des masculinités positives, notamment l'utilisation de méthodes contraceptives

Normes relatives à la prise de décision et à la discussion sur la contraception

- Normes et stéréotypes qui affectent l'utilisation de (différents types de) contraception, par exemple, que la contraception est une responsabilité « féminine » ou que seules les femmes « libres » portent des préservatifs.
- Normes (idées fausses) selon lesquelles certaines méthodes contraceptives peuvent être dangereuses et entraîner la stérilité ou la maladie.
- Normes relatives à la capacité de dire « oui » ou « non » aux rapports sexuels (liens avec les discussions sur l'autonomie corporelle).
- Tabous qui empêchent les couples de discuter et/ou les femmes de prendre l'initiative de discuter des questions de planification familiale ou de prendre des décisions autonomes.

Normes affectant l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive

- Normes limitant la mobilité indépendante des femmes/accès difficile aux services de santé et/ou planification familiale sans le consentement du conjoint.
- Idée selon laquelle les services de santé sexuelle et reproductive ne doivent être accessibles qu'aux adultes mariés, ce qui limite l'accès de nombreux adolescents et contribue aux grossesses chez les adolescentes.
- Stéréotypes et pratiques discriminatoires conduisant les groupes marginalisés à recevoir un service de moindre qualité.

masculines ; dissociation entre la virilité et les rapports sexuels non protégés ou la paternité de garçons/de nombreux enfants ; partage des soins aux enfants et du travail domestique.

Formation des prestataires de services pour qu'ils puissent offrir l'accès aux services, sans jugement, indépendamment de l'état civil, de l'orientation sexuelle, etc. ; leur fournir des espaces sûrs pour la réflexion critique et le dialogue, par exemple par le biais de l'approche *Analyse et action sociales* de CARE.

Travail avec les membres de la famille/les parents pour les sensibiliser à la nécessité de permettre aux filles d'accéder à des services de santé sexuelle et reproductive appropriés.

Développement de programmes d'autonomisation pour les adolescentes qui remettent en cause les normes augmentant leur risque d'avoir le VIH, par exemple le *programme Dreams* au Kenya.

Soutien aux groupes de femmes qui font campagne sur la santé et les droits sexuels et reproductifs.

Exemples d'initiatives :

Masculinité, famille et foi en République démocratique du Congo.

S'attaquer au tabou, avec de nombreux exemples d'approches transformatrices en matière de genre appliquées à la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents.

La section sur la santé sexuelle et reproductive de *l'Atlas des normes sociales*, qui met en évidence les bonnes pratiques et des ressources supplémentaires.

D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables s'est accélérée

Normes d'accès aux soins maternels

- Normes qui prévoient que les hommes décident de l'accès aux soins de santé, ce qui limite la participation des filles et des femmes à la prise de décision.
- Normes limitant les déplacements des femmes seules vers les services, ce qui a pour conséquence que les femmes n'ont pas accès aux soins prénataux ou y accèdent trop tard pour éviter de graves problèmes de santé.
- Normes/attentes concernant les femmes qui accèdent aux services sans être accompagnées d'un homme, ce qui décourage l'utilisation des services.
- Normes interdisant aux femmes/décourageant les femmes d'accéder à des services dominés par les hommes.
- Normes relatives aux types de soins auxquels il est préférable d'accéder (agent de soins traditionnel ou soins médicaux, etc.).

Normes relatives à l'accès à un avortement sûr

- Normes qui considèrent que l'avortement conduit à la stérilité féminine.

Initiatives d'éducation/dialogue communautaires qui impliquent les hommes et les leaders locaux, et qui mettent l'accent sur les soins maternels et les pratiques d'accouchement sans risque, par exemple *l'école des maris* en Afrique de l'Ouest.

Capacity Plus propose des exemples de sensibilisation des agents de santé aux normes de genre en vigueur dans différentes communautés.

- Normes selon lesquelles les filles qui avortent sont stigmatisées, ostracisées ou non mariables.
- Normes des prestataires de services et des membres de la famille/communauté qui découragent l'avortement pour des raisons morales, même si la législation l'autorise.

D'ici 2025, la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes s'est accélérée

Violence basée sur le genre

- Normes acceptant la violence entre partenaires intimes comme faisant partie des relations conjugales ou amoureuses (y compris parmi les prestataires de services, tels que les prestataires de soins de santé, la police et les membres de l'appareil judiciaire).
- Normes relatives à la vie privée et à la non-dénonciation de la violence (« ne pas laver le linge sale en public »).
- Normes autour du pouvoir de décision masculin au sein d'une communauté pour résoudre la violence.
- Normes acceptant les agressions sexuelles et le harcèlement des filles et des femmes dans les espaces publics.
- Normes relatives au droit sexuel des hommes sur le corps des femmes et des filles

Sélection prénatale du sexe

- Normes patriarcales qui définissent la structure du pouvoir, c'est-à-dire le statut et les rôles des hommes et des femmes, au sein de la famille et de la communauté.
- Préférence pour les fils, qui consiste à accorder un statut plus élevé aux fils au sein de la famille, tout en considérant les filles comme un coût et un fardeau économique.
- Normes relatives à l'acceptabilité de la sélection prénatale du sexe et au rôle des femmes dans la production d'un fils, souvent par le biais de grossesses multiples ou d'avortements sélectifs pour obtenir le résultat souhaité, même si cela entraîne des conséquences sur la santé physique et mentale.

Mariage des enfants

- Normes selon lesquelles une fille doit obéir à ses parents en ce qui concerne le choix du moment et du partenaire pour le mariage.
- Normes selon lesquelles un parent responsable doit veiller à ce que sa fille soit mariée au début de l'âge adulte.
- Idée que pour devenir une femme, une fille doit se marier.
- Normes selon lesquelles le mariage/union à un certain âge est normal/désirable et que rester célibataire indique qu'il y a « quelque chose qui ne va pas » chez un individu ou une famille.

Violence basée sur le genre

Remettre en question les normes de genre inéquitables et les inégalités de pouvoir, ainsi que les normes plus spécifiques qui sous-tendent la violence basée sur le genre, par le biais de :

Programmes de dialogue communautaire, tels que *Sasa!* en Ouganda et *Communities Care* au Sud-Soudan ;

Campagnes dans les médias de masse et les médias sociaux, par exemple *Le changement commence à la maison* au Népal ;

Activités ludo-éducatives remettant en cause des pratiques telles que l'avortement sélectif et les mutilations génitales féminines (*programmes télévisés soutenus par l'UNICEF en Arménie et en Égypte*).

Soutien à la mobilisation féministe contre la violence basée sur le genre, par exemple *NiUnaMenos*, le réseau de *prévention de la violence fondée sur le genre*.

Voir la publication *What Works to Prevent Violence Against Women and Girls?* pour un examen des interventions efficaces ; d'autres ressources sont produites par l'initiative *What Works to Prevent Violence*.

Sélection prénatale du sexe

Voir *Prévenir la violence basée sur le genre: une déclaration inter-agence* pour plus d'informations

Mariage des enfants

Des ressources et publications de l'UNFPA sur le mariage des enfants sont disponibles ici. Voici quelques ressources supplémentaires importantes :

Global Programme Phase II Theory of Change (unfpa.org) qui montre comment adopter une approche transformatrice de genre à tous les niveaux du cadre socio-écologique ;

S'attaquer au tabou pour des exemples d'évolution des normes sociales et de genre autour du mariage des enfants ;

Consultation mondiale sur le mariage des enfants dans les situations de crise humanitaire - Rapport de réunion pour des exemples d'évolution des normes relatives au mariage des enfants et des approches complémentaires dans les situations de crise humanitaire ;

Note technique de l'UNFPA sur les normes de genre.

Mutilations génitales féminines

- Normes relatives à l'acceptabilité/la nécessité des mutilations génitales féminines pour l'aptitude au mariage/le respect des filles au sein d'une communauté.
- Stéréotype selon lequel les femmes et les filles non excisées sont sexuellement « lâches » et peuvent faire honte à leur famille.

Pratiques traditionnelles néfastes

- Normes selon lesquelles une femme doit épouser un parent de son mari à la mort de celui-ci.
- Normes relatives à la réclusion, à la discrimination, aux pratiques d'hygiène et de nutrition dangereuses pendant les menstruations (par exemple chhaupadi au Népal).

Mutilations génitales féminines

Quand et comment la loi réduit-elle efficacement la pratique de la mutilation génitale féminine/excision ? présente une discussion sur les tribunaux mobiles comme forme de justice réparatrice.

La *Note technique : L'éducation des filles, l'autonomisation et l'élimination des mutilations génitales féminines* explique en détail comment l'éducation peut contribuer à l'évolution du genre et des normes.

Les *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle* lancent un appel pour mieux intégrer les mutilations génitales féminines dans une éducation sexuelle complète.

L'initiative Saleema au Soudan est un exemple de campagne de marketing des normes sociales visant à abandonner les mutilations génitales féminines.

Renforcement

de la focalisation sur les normes sociales et de genre dans les différentes étapes de l'élaboration du document du programme de pays (CPD)

Pour plus de références, voir la note technique de l'UNFPA: [Approches sexotransformatrices pour garantir l'égalité des genres, et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation](#).

Le tableau 2 ci-dessous suggère quelques questions clés à prendre en compte pour intégrer pleinement une perspective de normes sociales et de genre dans un CPD. Il se concentre sur les étapes les plus pertinentes. Cela est au cœur du travail dans le cadre d'une approche transformatrice de genre.

ENCADRÉ 2 – APPROCHES TRANSFORMATRICES DE GENRE (ATG)

Les approches transformatrices de genre (ATG) cherchent à lutter contre l'inégalité de genre en transformant les normes, les rôles et les relations sociales et de genre inéquitables grâce à des programmes et des stratégies qui favorisent des changements progressifs dans les relations de pouvoir fondées sur le genre. Il s'agit de la répartition égale du pouvoir, des ressources et des opportunités indépendamment du genre.

Tableau 2

ÉTAPE	ORIENTATION	QUESTIONS CLÉS POUR INTÉGRER UNE OPTIQUE DE NORMES SOCIALES ET DE GENRE
-------	-------------	---

Avant l'élaboration du projet de CPD

Entreprendre des recherches formatives et de base au niveau national pour faire le suivi et mesurer les normes existantes. Cela devrait inclure des analyses de genre et de pouvoir pour comprendre comment les normes sociales et de genre et d'autres facteurs influencent les trois résultats transformateurs, et comment le contexte politique, social et économique peut influencer les efforts pour changer les normes. Pour plus de références, voir la [boîte à outils sur le genre](#) de l'UNICEF et la boîte à outils [Engendering Transformational Change](#) de Save the Children. Certains outils utiles pour comprendre les principales normes en vigueur sont répertoriés [ici](#). La [plateforme Align](#) offre des outils pour le suivi et l'évaluation des initiatives de changement de normes. [Measure Evaluation](#) fournit des outils pour mesurer la planification familiale et la santé reproductive. Voir également la [plateforme EMERGE](#) (*Evidence-based Measures of Empowerment for Research on Gender Equality*).

ÉTAPE 1 : Élaboration du projet de CPD

Priorités du programme et partenariats

Explique les résultats escomptés et les interventions clés de la chaîne de résultats du programme, tels qu'ils découlent de la théorie du changement.

Comporte les hypothèses et les risques qui ont façonné la conception du programme, et décrit les stratégies et les partenariats que le programme national adoptera pour atteindre ses résultats.

- Quelles sont les normes que le CPD tente d'aborder et pourquoi ? Avez-vous évalué comment ces normes peuvent différer selon les groupes sociaux ? Quelle est la base factuelle ? Avez-vous entrepris une étude de base pour comprendre les normes sociales et de genre en vigueur qui influenceront la programmation dans le cycle du CPD ?
- Quelles activités/interventions allez-vous mener pour faire évoluer les normes sociales et de genre ? Comment seront-elles adaptées pour répondre aux besoins des groupes particulièrement marginalisés ?
- Avez-vous pris en compte le fait que le changement de normes prend du temps ? Envisagez-vous de mener ce programme ou la dimension normative sur plusieurs cycles de programme ?
- Pourquoi pensez-vous que les activités/interventions choisies pour faire évoluer les normes sociales et de genre seront efficaces ? Quelles sont les preuves de leur efficacité ?
- Qui réalisera ces activités ?
- Les partenaires sont-ils conscients de/ont-ils l'expérience/la capacité de travailler sur le changement de normes ?
- À quel niveau les activités auront-elles lieu (par exemple, individu, ménage, communauté, district, pays) ?
- Quels groupes de parties prenantes les activités/interventions cibleront-elles ?
- Quelles mesures le programme prendra-t-il pour limiter les réactions négatives ou les retards dans la mise en œuvre ?
- Étant donné qu'un seul programme ne peut pas tout faire, existe-t-il des dispositions pour établir des liens avec d'autres programmes/interventions afin d'aborder les normes sociales et de genre ?
- Des stratégies sont-elles en place pour s'attaquer aux obstacles/résistances au changement des normes sociales et de genre ? Sont-elles durables ?

Gestion des risques liés au programme

Décrit les dispositions relatives au personnel, la mobilisation des ressources et les risques programmatiques.

- Qui sera responsable de la gestion et de la mise en œuvre du changement de normes, tant au niveau du personnel que des organisations partenaires ? Ont-ils les compétences nécessaires ? Si ce n'est pas le cas, comment les compétences peuvent-elles être renforcées ?
- Les capacités du personnel ont-elles été renforcées pour garantir une sensibilisation suffisante aux normes et à la nécessité de les changer ?
- Comment les interventions sur les normes sociales sont-elles financées ? Les fonds sont-ils suffisants ?¹

Suivi et évaluation

Décrit les activités de suivi et d'évaluation du programme national ; alloue les fonds appropriés ; précise les périodes où ces activités doivent être menées.

- Comment sera évaluée la preuve du changement des normes sociales et de genre ? Envisager de mesurer les changements dans les éléments constitutifs des normes, par exemple les connaissances, les attitudes et les comportements, qui ont des indicateurs standard. C'est plus simple que de mesurer les normes ; de plus, les données peuvent déjà être collectées. Il est peu probable que l'évolution des normes soit apparente au cours de la première phase d'un cycle de programme.
- Commander des études de base et des études finales de suivi pour examiner l'ampleur du changement. Utiliser des méthodes mixtes pour comprendre ce qui favorise ou entrave l'évolution des normes.

ÉTAPE 2: Examen et assurance de la qualité

Soumission du CPD au bureau régional pour examen et retour d'information.

Les bureaux régionaux doivent examiner dans quelle mesure le CPD tient compte des normes sociales et de genre. Les questions spécifiques à poser sont les suivantes :

- Les normes sociales et de genre ont-elles été intégrées dans la théorie du changement ? Existe-t-il une compréhension solide des normes sociales et de genre en vigueur basée sur des preuves ou un plan pour générer de telles preuves ?
- Comment les normes sociales et de genre sont-elles suivies/ mesurées pendant la durée du programme, sachant que le changement de normes peut prendre beaucoup de temps ?
- Une évaluation systématique des programmes est-elle nécessaire pour comprendre si et comment ils contribuent aux preuves de ce qui fonctionne ? Si les programmes ne fonctionnent pas, comment peuvent-ils être révisés ? Les plans du CPD contribuent-ils à la création d'une base de preuves sur les programmes efficaces ?
- Des ressources suffisantes (personnel, fonds) sont-elles affectées à la lutte contre les normes sociales et de genre ?

ÉTAPE 3: Examen et approbation par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration examine et approuve les CPD en une seule session.

Le Conseil d'administration peut examiner les questions liées aux normes sociales et de genre. Les mêmes questions peuvent être posées que ci-dessus, au minimum :

- Quelles normes sociales et de genre le CPD aborde-t-il et comment cela aidera-t-il à atteindre les résultats transformateurs ?

Annexe 1

Le tableau 3 présente les engagements spécifiques de l'UNFPA à travailler sur les normes sociales et de genre dans le cadre de chacun des trois résultats transformateurs. Les éléments en italique sont particulièrement axés sur les normes.

Tableau 3 — Engagements liés aux normes sociales et de genre dans le Plan stratégique 2022-2025 de l'UNFPA

RÉSULTAT TRANSFORMATEUR

ENGAGEMENTS LIÉS AUX NORMES SOCIALES DE GENRE

D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits de planification familiale s'est accélérée

48. (d) satisfaction de la demande d'accès des femmes et des jeunes aux services de planification familiale en *s'attaquant aux normes socioculturelles néfastes* et en encourageant les jeunes à agir et à choisir ;

54. L'UNFPA élargira son appui aux interventions axées sur la demande en matière de planification familiale, afin de promouvoir les comportements de recours aux soins. Il y parviendra en soutenant des interventions qui donnent aux femmes et aux filles les moyens de prendre des décisions concernant leur vie reproductive : (a) il continuera à *soutenir une éducation complète à la sexualité* dans les écoles et hors des écoles ; (b) il étendra son travail avec les hommes et les garçons pour promouvoir *des masculinités positives*, y compris en soutenant l'utilisation de méthodes contraceptives masculines ; (c) il renforcera les partenariats au-delà du secteur de la santé qui incluent le secteur privé et les acteurs de la société civile. L'UNFPA *intensifiera également ses interventions visant à lutter contre les normes, les stéréotypes, les pratiques et les rapports de force discriminatoires à l'égard des femmes et de la société qui entravent la planification familiale, notamment dans les contextes de faible fécondité.*

D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables s'est accélérée

61. L'UNFPA soutiendra les efforts nationaux visant à intensifier la mise en œuvre du paquet essentiel de santé sexuelle et reproductive. Cela inclut, entre autres, une *éducation complète à la sexualité.*

L'UNFPA poursuivra ses efforts pour garantir la disponibilité de fonds pour la prévention et le traitement de la fistule, ainsi que pour la *réinsertion sociale.*

66. L'UNFPA soutiendra les interventions visant à *promouvoir des masculinités positives afin de transformer les normes existantes* et de créer un environnement favorable qui encourage l'engagement solidaire et respectueux des hommes et des garçons envers les femmes et les filles, renforçant ainsi les changements des structures, politiques, pratiques et normes sociales négatives et discriminatoires sous-jacentes qui perpétuent les "inégalités de genre, y compris dans le système de santé.

D'ici 2025, la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes s'est accélérée.

75. L'UNFPA donnera la priorité aux interventions qui s'attaquent aux normes sociales et de genre discriminatoires afin de lutter contre l'inégalité de genre, car c'est souvent la base de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes. L'UNFPA :

(a) fera la promotion des masculinités positives pour remettre en question les normes discriminatoires ;

(b) renforcera une série d'organisations et d'activistes de la société civile, féministes, confessionnels et de base ;

(c) soutiendra les mouvements féministes et aidera les défenseurs des droits des femmes, ceux des droits humains et les organisations de jeunes féministes ;

(d) s'engagera auprès des médias sur ces questions.

Transversal : Produit portant sur les normes sociales et de genre et six accélérateurs, y compris les droits humains et les approches transformatrices de genre

28. Les interventions stratégiques comprennent :

(a) la communication stratégique, l'information et la création de partenariats avec la société civile et les organisations communautaires afin de donner aux femmes, aux adolescentes et aux jeunes filles les moyens de prendre leurs propres décisions en matière de santé reproductive et de développer la demande de services de santé sexuelle et reproductive ;

(b) le plaidoyer auprès des gouvernements, des organisations régionales et des donateurs pour un investissement accru dans les stratégies de prévention à long terme de la violence basée sur le genre ;

(c) l'organisation de dialogues multi-acteurs autour de stratégies efficaces de prévention de la violence basée sur le genre, du mariage d'enfants et des unions précoces ;

(d) le plaidoyer et l'assistance technique pour mettre en œuvre des approches de synchronisation selon le genre pour l'autonomisation des femmes et des filles, **y compris la promotion de masculinités positives** ;

(e) des partenariats stratégiques avec les médias, l'éducation, les parties prenantes culturelles et religieuses, les acteurs des arts et de la culture, ainsi que le secteur privé pour **transformer les normes sociales et de genre discriminatoires**.

Tableau 4 – Continuum de l'intégration du genre



Exploitation sexiste

Perpétue les inégalités fondées sur le genre en renforçant les normes, les rôles et les relations déséquilibrées.

Par exemple, une intervention qui implique que les femmes et les filles sont faibles et doivent être protégées et contrôlées par les hommes, ou qui exclut les femmes de la prise de décision concernant le ménage ou la communauté en raison de l'idée que seuls les hommes peuvent prendre de telles décisions.



Non sexiste

Ignore les normes, les rôles et les relations entre les genres et, de ce fait, renforce souvent la discrimination fondée sur le genre.

Par exemple, une intervention qui peut prétendre être équitable en traitant tout le monde de la même manière, par exemple en rassemblant tous les membres de la communauté dans un même espace pour parler de questions qui peuvent mettre les femmes et les filles en danger si elles partagent leurs points de vue et leurs expériences.



Sensible au genre

Tient compte des normes, des rôles et des relations entre les hommes et les femmes (comme le fait de tenir compte des différences entre les genres) et s'attaque aux causes sous-jacentes des inégalités fondées sur le genre.

Par exemple, une intervention qui crée des espaces sûrs pour que les femmes et les hommes puissent réfléchir et discuter de manière critique de la répartition inégale du pouvoir et les ressources entre les femmes et les hommes.



Tenant compte du genre

Prend en compte les normes, les rôles et les relations entre les genres, mais n'aborde pas les inégalités qui en résultent.

Par exemple, une intervention qui comprend des discussions de groupe séparées par genre, mais qui n'examine pas les différences d'expériences selon le genre.



Transformateur du genre

Tient compte des normes, des rôles et des relations entre les genres et répond intentionnellement aux besoins pour réduire les inégalités.

Par exemple, une intervention qui met les informations et les services à la disposition des femmes sur leur lieu de résidence lorsque leurs déplacements sont limités en raison de normes sociales discriminatoires.

EXPLOITER

ACCOMMODER

TRANSFORMER



Ce rapport a été coproduit par le Service du genre et des droits humains (**Gender and Human Rights Branch**) de la **Division technique de l'UNFPA**, sous la direction technique de **Mar Jubero**, et l'**Overseas Development Institute** avec **Rachel Marcus** et **Fiona Samuels** comme co-auteurs. Le rapport a reçu des contributions du **Service de la santé sexuelle et reproductive** (Sexual and Reproductive Health Branch) et du **Service de la sécurisation des des produits** (Commodity Security Branch).



